



Le Contrat d'Engagement jeune s'inscrit dans la continuité du plan "1 jeune, 1 solution" mis en place en juillet 2020, une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes qui a permis à près de 4 millions d'entre eux de trouver une solution : un emploi, une formation ou un parcours d'insertion.

Le Contrat d'Engagement Jeune, qu'est-ce que c'est ?

À partir du 1er mars 2022, un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du profil, pour aider le jeune à définir son projet professionnel et à trouver un emploi.

Quand le jeune signe un contrat, il peut bénéficier de:

- Un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi.
- Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités
- Une allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois en fonction de ses ressources et sous condition qu'il respecte ses engagements

Les bénéfices c'est aussi préparer son avenir et mettre toutes les chances de son côté pour:

- Définir et bâtir son projet professionnel
- Mettre en valeur ses talents et ses compétences
- Découvrir le monde professionnel et comprendre son fonctionnement et ses codes
- Trouver les bons contacts pour accéder plus facilement et plus rapidement un emploi

Concrètement qu'est-ce qu'on y fait ?

La Mission Locale la plus proche accueille le jeune et en fonction de son profil, ses compétences et ses envies, il pourra avoir accès à :

- Des ateliers collectifs avec d'autres jeunes pour partager leurs expériences
- Des stages en immersions en entreprise pour découvrir différents métiers
- Une formation pour accéder à un métier qui lui plaît
- Une mission d'utilité sociale, par exemple grâce au Service Civique, pour s'enrichir grâce à l'engagement citoyen
- Une entrée en prépa-apprentissage pour pouvoir postuler ensuite à un apprentissage
- Le suivi d'un programme extérieur : une formation dans une École de la 2^{ème} Chance, un Epide, etc.
- Des aides pour faciliter son quotidien

Une application lui permettra de suivre l'évolution de son projet et de tenir ses engagements.

Le Contrat d'Engagement Jeune c'est pour qui ?

On peut en bénéficier si :

- Le jeune a entre 16 et moins de 26 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- Est sans emploi durable (=CDI ou CDD longue durée), ni formation
- N'a pas de projet professionnel défini
- Peut faire face à des difficultés matérielles et financières
- Est prêt à s'engager à suivre le programme

Qui peut bénéficier de l'allocation ?

L'allocation pourra aller jusqu'à 500 euros par mois en fonction de :

- Son âge
- Ses ressources
- Son statut (détaché fiscalement ou rattaché à un foyer aux revenus modestes)
- Du respect de ses engagements

Contact : Mission Locale Jeunes Faucigny Mont Blanc. Tel : 04 50 89 72 30

Cluses : Carré Jeunes, 72 Avenue G. Clemenceau

Bonneville : 100 Rue Paul Verlaine

Sallanches : 109 Rue Justin

www.missionlocale.fr